

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

**Présents** : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

**Absent excusé** : Monsieur Didier CRESPEL

**Pouvoir** : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

### DEMANDE D’ADMISSION DE CRÉANCE ÉTEINTE

La perception vient de nous informer de l’irrecouvrabilité de la dette de la société de la SARL « Bio à l’appel » pour un montant de 1 543, 50 € correspondant à la facturation de redevance d’occupation de 2023 du fait de la liquidation judiciaire de la société.

Vu l’avis favorable de la commission finances du 4 mai 2026

Pièce jointe : Courrier de la trésorerie de la perception

**Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, l’admission de la créance de la SARL « Bio à l’appel » d’un montant de 1 543,50 € en créance éteinte et à émettre un mandat de ce montant au 6542 « Créances éteintes ».**

Reçu au contrôle de légalité  
le 24/05/2026  
Publié ou notifié  
le 26/05/2026  
Le Maire,

Éric ROULIER  
Maire





**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PONTCHATEAU  
5 PLACE DE L'ÉGLISE  
44160 PONTCHATEAU

Direction générale des Finances publiques  
Centre des Finances publiques de la Loire-  
Atlantique  
Service de Gestion Comptable  
5 Place de l'Église  
44160 PONTCHATEAU  
Téléphone : 02 40 01 61 08  
Mél. : sgc.pontchateau@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE MAIRE  
BC 27200

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture : tous les jours 8h30-  
12h00 13h30-16h00  
Accueil téléphonique : Mardi au jeudi 8h30-12h00  
et 13h30-16h00. Lundi et vendredi 8h30-12h00  
uniquement.  
Réception : les mardi et jeudi matin uniquement  
Affaire suivie par : Jean-Pierre EDMOND  
Téléphone : 02 40 01 61 08  
Télécopie :  
Réf. : Admissions en non valeur avril 2026

Pontchateau, le 07/04/2026

Objet : Etat des admissions en non-valeur (Créance éteinte)

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'état des demandes d'admissions en non-valeur.

En cas d'admission des non valeurs, je vous prie de bien vouloir émettre sur l'exercice 2026 un mandat de type « admission en non valeur » de nature fonctionnement au compte 6542 (un mandat par liste).

Un mandatement rapide permet une plus grande fluidité et sincérité de la gestion comptable et financière de la collectivité, tout en rendant plus lisibles et exploitables les états des restes.

La pièce de rattachement doit être le n° de référence de la liste (8109950215), et cette dernière devra nous être retournée à titre de pièce justificative. Votre délibération devra aussi être jointe ainsi que les justificatifs relatifs à la créance éteinte (pièces jointes à l'appui du courriel transmis).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Responsable du Service de Gestion Comptable  
Vincent Ledroit

Inspecteur Divisionnaire

**Certificat d'irrecouvrabilité**  
Créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure

**2370 - SARL LE BIO A L'APPEL** 307 Route de Pen-Bé 44410 ASSERAC  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT NAZAIRE - Liquidation Judiciaire Simplifiée - 26**  
Juge-Commissaire : Monsieur DANIEL NOBLET N° Greffe : 24-00031

Ouv 31/01/2024

27200 ANV créances éteintes  
23/01/26

SGC PONTCHATEAU  
5 place de l'Eglise  
44160 PONTCHATEAU  
Réf: 88179870600019

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif.

Malheureusement, l'actif disponible ne permettra aucun règlement, même partiel, à valoir sur votre créance et la présente vous est délivrée afin de vous attester de l'irrecouvrabilité totale et définitive de celle-ci, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

**1 543,50 €**

SP  
Privl  
Chiro 1 543,50 € Chirographaires  
Privl  
A échoir

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des administrations fiscales et en l'état actuel du dossier.

Virginie SCELLES SELAS CLEOVAL

